



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/11
Paris, 31 mai 2010
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet – 3 août 2010

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Protection du patrimoine culturel et naturel palestinien

RÉSUMÉ

Comme demandé par le Comité du patrimoine mondial dans sa décision **33 COM 12**, ce document présente un résumé des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées aux décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis sa 26^e session (Budapest, 2002) visant à l'assistance technique pour la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien. Ce document présente en outre des informations sur les projets de réhabilitation et de conservation en cours.

Projet de décision : 34 COM 11, voir paragraphe 14

1. Depuis la 26e session du Comité du patrimoine mondial (Budapest, 2002), le Secrétariat apporte son aide à l'Autorité palestinienne dans la protection du patrimoine culturel et naturel. Depuis cette date, les fonds alloués par le Comité du patrimoine mondial (570.000 dollars EU) ont contribué à la mise en oeuvre d'activités menées par le bureau de l'UNESCO de Ramallah, en étroite coopération avec les autorités palestiniennes, principalement le Département des antiquités et du patrimoine culturel (Ministère du tourisme et des antiquités), avec le soutien du Centre du patrimoine mondial.

2. Lors de sa 33e session (Séville, 2009), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision **33 COM 12** au terme de laquelle il demandait au Centre du patrimoine mondial de poursuivre son aide auprès des institutions palestiniennes en charge de la protection du patrimoine. Les activités entreprises au cours des années précédentes pourront donc perdurer, pour autant que la situation sur le terrain le permette, en particulier, l'aide apportée au Secrétariat palestinien du patrimoine mondial. Ces activités comprennent la distribution des 4.000 exemplaires nouvellement imprimés de *l'Inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel palestinien ayant une possible valeur universelle exceptionnelle (Inventory of Palestinian Cultural and Natural Heritage Sites of potential Outstanding Universal Value)* en anglais et en arabe, la poursuite de l'élaboration du "Manuel éducatif", basé sur le kit *Le patrimoine mondial dans les mains des jeunes (World Heritage in Young Hands)* actuellement utilisé comme outil pédagogique par les enseignants afin d'introduire le patrimoine culturel dans les programmes scolaires, la préparation du dossier de proposition d'inscription du "Lieu de naissance de Jésus: l'Église de la Nativité et Bethléem historique", la poursuite du renforcement des capacités des membres du personnel du Ministère du tourisme et des antiquités, avec par exemple, des outils basés sur un système d'information géographique destinés à l'inventaire et à la protection des ressources archéologiques ainsi qu'à la préparation des dossiers de proposition d'inscription.

Gouvernorat de Bethléem

3 Dans le cadre du Plan de gestion et de conservation de la zone de Bethléem (1e phase), financé par le Gouvernement italien (500.000 dollars EU), le Plan stratégique, alors dénommé "Orientations pour la conservation et la réhabilitation des villes historiques de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour", a été approuvé le 3 mars 2010 par toutes les parties concernées. Le donateur s'est engagé à financer la mise en oeuvre de la deuxième phase du projet qui vise à finaliser les plans de gestion et de conservation des trois villes historiques.

4. L'aide apportée au Secrétariat palestinien du patrimoine mondial comprend la fourniture d'une aide à la préparation du premier dossier éventuel de proposition d'inscription palestinien, à savoir le "Lieu de naissance de Jésus: Église de la Nativité et Bethléem historique" (site n° 1 de *l'Inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel palestinien ayant une possible valeur universelle exceptionnelle*).

5. Dans le cadre du projet "Musée Riwaya-Bethléem", financé par le Gouvernement norvégien (1.323.640 dollars EU), des travaux de conservation financés par le fonds du programme ordinaire de l'UNESCO (150.000 dollars EU) ont été entrepris sur le site archéologique situé dans le musée, à savoir, un monastère et une citerne de l'époque byzantine. Ces travaux ont consisté en de nouvelles fouilles menées par le Ministère du tourisme et des antiquités sous le contrôle technique de deux consultants internationaux. Ces travaux ont permis d'importantes découvertes pour l'histoire de Bethléem qui auront pleinement leur place dans le futur musée.

6. Le projet de sauvegarde des paysages culturels, qui est à l'origine d'une série d'orientations, une « première en son genre », pour la protection d'un système historique unique d'agriculture alimentée tant par la pluie que par un système d'irrigation à Battir (Gouvernorat de Bethléem, site n°8 de l'*Inventaire* : le pays des olives et des vignes) se poursuit. En outre, dans le cadre du projet "Sauvegarde des ressources historiques et environnementales visant au développement durable dans le Gouvernorat de Bethléem", projet financé par le Gouvernement norvégien (115.000 dollars EU), une série d'activités a été menée et des ateliers se sont déroulés en décembre 2009, ayant étudié la faisabilité de la création d'un écomusée du paysage culturel dans les environs de Battir.

Naplouse

7. Un projet triennal sur la "Conservation et la gestion du site archéologique de Tell Balata" (site n° 12 de l'*Inventaire* : Naplouse historique), financé par le Gouvernement néerlandais, a débuté en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Département d'archéologie de l'Université de Leiden ainsi qu'avec les autorités et communautés locales concernées. Le projet constitue la première intervention holistique visant à protéger un site archéologique en créant un parc archéologique dans les zones nord de la Cisjordanie.

8. En ce qui concerne la "Restauration et la réutilisation adaptative du Khan al Wakala (phases 2 et 3)", un projet financé par la Commission européenne (2.387.822 euros), les travaux de réhabilitation sont en cours, conformément au projet approuvé. Tous les travaux de génie civil ont été achevés en décembre 2009, ainsi que la réhabilitation du réseau d'égouts à Al-Qaryon, près de la mosquée Ajaj. L'UNESCO a en outre réactivé le projet de chantier école pour la conservation du khan, qui vise principalement à renforcer les capacités des artisans de Naplouse en important le savoir faire des artisans locaux dans les domaines de la conservation et de la restauration. L'offre de marché pour les travaux de finition est prête, ils constitueront la dernière étape de la réhabilitation physique du site.

Gouvernorats de Naplouse, de Jenin et d'Hébron

9. L'UNESCO travaille à la réhabilitation des sites historiques dans les gouvernorats de Naplouse, de Jenin et d'Hébron, dans le cadre du programme commun du fonds MDG-Achievement (MDG-F) pour la "Culture et le développement du Territoires palestinien occupé", financé par le Gouvernement espagnol (3.000.000 d'euros, dirigé par l'UNESCO, en coopération avec la FAO, l'UNIFEM et le PNUD). Ce programme établit la contribution de la culture au développement économique et à la cohésion sociale.

Gouvernorat de Jéricho et Vallée du Jourdain

10. L'activité concernant la "Conservation et la gestion du Palais d'Hicham à Jéricho" a été incorporées au sein du projet "Protection des mosaïques du parc archéologique de Qasr Hicham. Fouilles archéologiques et dessins d'exécution pour les abris de protection de la Salle du grand bain (Great Bath Hall) et pour l'accueil des visiteurs sur le site", financé par la République tchèque (56.541 dollars EU). Des travaux, destinés à la conception globale des structures de protection, se poursuivent, guidés par le Professeur Peter Zumthor, en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et un bureau d'ingénierie palestinien.

11. Dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (United Nations Trust Fund for Human Security-UNTFHS), un programme conjoint sur la "Protection des moyens de subsistance et d'autonomie des communautés rurales, vulnérables et réfugiées dans la vallée du Jourdain", financé par le Gouvernement japonais, concentre ses efforts sur le renouveau de l'architecture en terre dans la vallée du Jourdain, en tant que mode de construction traditionnelle en péril dans la zone concernée. Ces efforts se concrétisent par des modules de formation et une aide pratique pour les nouvelles structures ainsi que par une réhabilitation des bâtiments et des sites historiques.

Gaza

12. Un projet de conservation et de gestion du site archéologique de Tell Umm Amer (Monastère de Saint Hilarion) à Gaza (site n° 14 de *l'Inventaire*) a été soumis aux donateurs pour financement.

Développements récents

13. Durant la 184e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, trois documents ont été présentés aux membres du Conseil portant respectivement sur les Institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés, la reconstruction et le développement de Gaza, et un nouveau point d'ordre du jour concernant les deux sites palestiniens du al-Haram al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à al-Khalil/Hebron et de la mosquée Bilal bin Rabah /Tombe de Rachel à Bethléem. Ce dernier point était dû à la décision récente des autorités israéliennes d'inclure ces deux sites dans leur programme du patrimoine national. Trois projets de décisions furent soumis par l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, l'Égypte, le Koweït, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, le Sénégal, la Tunisie, la République bolivarienne du Venezuela et le Viet Nam. Après des efforts considérables en vue d'attendre un consensus, des décisions furent adoptées, auxquelles ont été joints les projets de décision originaux, par lesquelles l'examen de ces points d'ordre du jour est reporté à la 185e session du Conseil exécutif.

14. Projet de décision : 34 COM 11

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-10/34.COM/11,
2. Rappelant la décision **33 COM 12** adoptée lors de sa 33e session (Séville, 2009),
3. Prend note des informations fournies par le Centre du patrimoine mondial et félicite pour leurs efforts tous les professionnels impliqués dans la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel palestinien en dépit de conditions difficiles ;
4. Prie instamment toutes les parties concernées par la sauvegarde du patrimoine à prendre les mesures appropriées visant à empêcher et à éviter tout dommage au patrimoine culturel et naturel palestinien ;
5. Demande au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS d'effectuer une mission afin d'évaluer l'état de conservation des principaux sites de *l'Inventaire*

du patrimoine culturel et naturel palestinien ayant une valeur universelle exceptionnelle potentielle ;

6. *Demande également* au Centre du patrimoine mondial de poursuivre l'aide apportée aux institutions palestiniennes concernées destinée au renforcement de leurs capacités dans les domaines de la protection, de la sauvegarde et de la gestion du patrimoine culturel et naturel palestinien ;
7. *Demande en outre* au Centre du patrimoine mondial de remettre un rapport d'avancement au Comité du patrimoine mondial lors de sa 35e session en 2011.